

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 août 2010**

L'an deux mille dix, le trente août à 21 h 00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :

**M. MOREL**, Adjoint au Maire,  
**Mmes BERGANTZ, BINDER, BUCHER, DAVID, RIBAUT,**  
**MM. LEGAY, MAGNE, MUESSER,**  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

**M. VANDEWALLE** représenté par **M. MOREL**,

Absents excusés :

**Mme DORMOIS, Mme FEUVRIER, M. ALISSE, M. CHEVY, M. DA SILVA, M. GUILLAUT, M. JOST,**

Secrétaire : M. LEGAY

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Avenants aux marchés relatifs aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur LEGAY est désigné secrétaire de séance.

**AVENANTS AUX MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'ADAPTATION A L'ECOLE DES SOURCES**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 20 novembre 2009 le conseil municipal a autorisé la signature des marchés relatifs aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources avec les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Démolitions – Terrassements – Gros œuvre – VRD : avec l'entreprise DEOTTO pour un montant de 174 959,68 euros HT soit 209 251,78 euros TTC ;

Lot n°2 : Charpente et ossature bois : avec l'entreprise Charpente Couverture PERONI pour un montant de 45 000 euros HT soit 53 820 euros TTC ;

Lot n°3 : Couverture tuiles – zinguerie : avec l'entreprise MENIGER pour un montant de 11 500 euros HT soit 13 754 euros TTC ;

Lot n°4 : Couverture bacs acier – Etanchéité de toiture : avec l'entreprise C2IP pour un montant de 18 928,41 euros HT soit 22 638,38 euros TTC ;

Lot n°5: Menuiseries aluminium : avec l'entreprise ALUTECH, pour un montant de 15 000 euros HT soit 17 940 euros TTC ;

Lot n°6 : Menuiseries intérieures – cloisons sèches – plafonds suspendus : avec l'entreprise Alain JEULAIN, pour un montant de 35 286,21 euros HT soit 42 202,31 euros TTC ; L'option n° 3, remplacement des dalles de plafond de la salle du restaurant scolaire, est également retenue pour un montant de 1 732,22 € HT soit 2 071,74 euros TTC ;

Lot n°7 : Peinture – Sols collés : avec l'entreprise DG Peinture pour un montant de 16 400 euros HT soit 19 614,40 euros TTC ;

Lot n°8 : Plomberie – Chauffage – Ventilation : avec l'entreprise GUILLAUMIN pour un montant de 14 863 euros HT soit 17 776,14 euros TTC ;

Lot n°9 : Electricité : avec l'entreprise BERTHELOT pour un montant de 14 500 euros HT soit 17 342 euros TTC

Lot n°10 : Plateforme élévatrice PMR : avec l'entreprise ERHMES pour un montant de 16 000 euros HT soit 16 880 euros TTC.

Madame le Maire présente les propositions d'avenants pour les lots 1, 2, 6, 8 et 9 découlant de la nécessité d'inclure des travaux supplémentaires non prévisibles ou de modifier certains travaux entraînant une plus value ou moins value.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les marchés relatifs aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources,

Vu les projets d'avenants n°1 aux marchés relatifs aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources pour les lots 1, 2, 6, 8 et 9,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°1 (Démolitions – Terrassements – Gros œuvre – VRD) du marché relatif aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources, passé avec l'entreprise DEOTTO, pour un montant de 9 806 euros HT, faisant ainsi porter le montant du lot 1 du marché à 184 765,68 euros HT soit 220 979,75 euros TTC ;

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°2 (Charpente et ossature bois) du marché relatif aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources, passé avec l'entreprise PERONI, pour un montant de 1 800 euros HT, faisant ainsi porter le montant du lot 2 du marché à 46 800 euros HT soit 55 972,80 euros TTC ;

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°6 (Menuiseries intérieures – cloisons sèches – plafonds suspendus ) du marché relatif aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources, passé avec l'entreprise JEULAIN, pour un montant de - 1 076,24 euros HT, faisant ainsi porter le montant du lot 6 du marché à 35 942,19 euros HT soit 42 986,87 euros TTC ;

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°8 (Plomberie – Chauffage – Ventilation) du marché relatif aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources, passé avec l'entreprise GUILLAUMIN, laissant inchangé le montant initial du marché ;

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°9 (Electricité) du marché relatif aux travaux de restructuration et d'adaptation à l'école des Sources, passé avec l'entreprise BERTHELOT, pour un montant de 906,78 euros HT, faisant ainsi porter le montant du lot 9 du marché à 15 406,78 euros HT soit 18 426,51 euros TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer lesdits avenants,

**DIT** que le montant de la dépense sera imputé à l'article 2313 du budget 2010.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune décision.

La séance est levée à 21 h 30

Affiché le 31 août 2010